Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **82 (1956)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIVERS

Nouveau concours de la Fondation Denzler

8e concours

D'entente avec le Comité de l'*Association suisse des électriciens*, la Commission de l'A.S.E. pour la Fondation Denzler a décidé de poser les deux nouveaux thèmes de concours suivants :

12e thème de concours : Méthodes d'excitation de machines synchrones

Explications concernant le 12e thème de concours

Exposé des différentes méthodes classiques d'excitation de machines synchrones et des nouvelles méthodes adoptées durant ces dernières années. Comparaison des méthodes classiques avec les nouvelles méthodes (excitation série, à amplidyne, à transducteur, à redresseur, etc.), en ce qui concerne la sécurité de service, l'importance et le coût de l'appareillage et surtout le maintien de la tension et l'influence sur la stabilité du service en parallèle.

Par méthodes d'excitation « classiques », on entend celles qui consistent à régler le courant d'excitation de l'excitatrice principale au moyen d'un régulateur électromagnétique, qui est un régulateur ultra-rapide dans les installations modernes. Actuellement, il existe des montages d'excitatrice dont le réglage s'opère à un échelon de puissance inférieur, c'est-à-dire par insertion d'amplificateurs de puissance (machines amplificatrices tournantes, transducteurs) entre le régulateur proprement dit et l'excitatrice principale. Les systèmes d'excitation par redresseur diffèrent encore plus des montages classiques.

L'étude de ce problème devra tenir compte de l'ensemble du montage, c'est-à-dire de tout le circuit de réglage, depuis l'entrée du régulateur jusqu'à la machine synchrone, en ce qui concerne la sécurité de service, l'importance et le coût de l'appareillage, ainsi que la technique de réglage proprement dite, à propos du maintien de la tension et de l'influence sur la stabilité du service en parallèle.

Lors de la discussion de l'importance et du coût de l'appareillage, ainsi que de la sécurité de service, il faudra considérer si l'ensemble de l'excitation dépend ou non de sources de tension en dehors du groupe à régler, car on attache souvent une grande importance à une autonomie des groupes. (Un groupe autonome peut être mis en service sans dépendre d'un réseau auxiliaire.)

13e thème de concours : Influence de condensateurs sur la transmission de signaux à fréquence acoustique d'installations de télécommande centralisée

Explications concernant le 13e thème de concours

Détermination de l'influence de condensateurs déphaseurs et autres sur la transmission de signaux à fréquence acoustique d'installations de télécommande centralisée dans des réseaux à basse et moyenne tension. Etude théorique de l'obstacle apporté à la transmission des signaux et indication des mesures propres à y remédier. On examinera également l'influence de l'emplacement des condensateurs par rapport aux autres éléments du réseau, car on a constaté que cela peut avoir une grande importance. Il va de soi que le mode d'injection de la fréquence acoustique dans le réseau est d'une importance essentielle et l'on peut indiquer ici, à titre de directive, les deux possibilités suivantes, qui devront servir de base à l'étude en question :

a) Injection dans les trois phases de la partie à moyenne tension du réseau de distribution (injection en parallèle). Les condensateurs déphaseurs peuvent être branchés soit au réseau à moyenne tension, soit au réseau à basse tension, directement au transformateur où l'injection à fréquence acoustique a lieu, ou à des endroits quelconques du réseau.

b) Injection dans une seule des phases du côté basse tension du transformateur de réseau, entre son point neutre et la terre. Branchement des condensateurs comme indiqué en *a*).

* * *

Le montant destiné à récompenser les solutions du 12e et 13e thème de ce concours sera fixé ultérieurement. Les solutions de ces thèmes de concours devront être adressées sous devise, conformément au § 8 des statuts, *jusqu'au 1er juin 1957* au plus tard, en trois exemplaires dactylographiés, dans l'une de nos langues nationales, à *M. le président de la Commission pour la Fondation Denzler de l'Association suisse des électriciens, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8.* Une enveloppe cachetée, portant la devise, sera jointe à l'envoi et contiendra le nom et l'adresse du concurrent. Pour le reste consulter l'extrait des statuts qui figure ci-après. Les concurrents gagnants s'engagent à remettre à l'A.S.E., à la demande de celle-ci, un extrait de leur travail de concours pour publication dans le *Bulletin de l'A.S.E.*

La Commission de la Fondation Denzler se compose actuellement comme suit :

Président : M. *E. Dünner*, professeur à l'E.P.F., 8, Guggerstrasse, Zollikon (ZH).

Autres membres :

M. *Th. Boveri*, administrateur-délégué de la S. A. Brown, Boveri & Cie, Baden (AG).

M. *M. F. Denzler*, ingénieur en chef de l'Inspectorat des installations à courant fort, 14, Friedhofstrasse, Zollikon (ZH).

M. *A. Kleiner*, ingénieur, 47, Florastrasse, Zurich 8.

M. *M. Roesgen*, directeur du Service de l'électricité de Genève, 12, rue du Stand, Genève.

Pour le Comité de l'A.S.E. et la Commission pour la Fondation Denzler :

E. Dünner H. Leuch

Extrait des statuts de la Fondation Denzler

§ 2

L'association nomme une *Commission pour la Fondation Denzler* se composant de cinq membres et permanente. Elle a les attributions suivantes :

Elle fixe, à intervalles de un à trois ans, les sujets de concours.

Elle est seule compétente pour examiner les travaux présentés et fixer le montant des prix.

Elle peut s'adjoindre des experts.

§ 4.

Le sujet de concours doit être publié par la commission de la fondation à la date fixée par le comité de l'association et contresigné par ce dernier. Il doit paraître dans l'organe officiel de l'A.S.E. et dans au moins deux autres périodiques suisses, avec indication d'un délai de livraison des travaux qui soit en rapport avec l'étendue du sujet.

Si aucun travail n'est présenté ou si aucun n'est satisfaisant, la commission peut encore poser le même sujet d'étude une ou deux autres années, seul ou parallèlement à un autre.

§ 5.

La direction de l'association détermine les sommes à mettre à la disposition de la commission, sommes qui ne doivent en aucun cas dépasser le produit réel du capital.

Les sommes non utilisées par suite d'insuffisance des travaux présentés peuvent servir à augmenter les prix d'un prochain concours ou être ajoutées au capital de la fondation.

§ 6.

La somme consacrée à un concours peut être adjugée par la commission, selon la valeur des travaux présentés, à un seul concurrent ou répartie entre plusieurs.

§ 7.

Seuls les citoyens suisses sont admis au concours.

§ 8.

Les travaux doivent être envoyés, sous la forme et dans le délai voulus, à l'adresse du président de la commission. Ils ne doivent porter aucun nom d'auteur apparent, mais une devise. Une enveloppe cachetée portant la même devise sera jointe à chaque travail et contiendra le nom de l'auteur.

§ 9.

Après l'examen des travaux, la commission fait connaître au comité leur ordre de mérite, la répartition des prix qu'elle juge équitable et les noms des auteurs. Elle doit prendre connaissance de ces noms au cours d'une séance, après la répartition des prix. Les noms des gagnants et le montant des prix seront publiés dans l'organe officiel de l'association et portés, si possible, à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'en décachetant on constate que plusieurs prix ont été adjugés au même auteur, la commission peut, d'accord avec le comité, modifier la répartition des prix.

§ 10.

La propriété intellectuelle des travaux et propositions présentés reste assurée à leurs auteurs. Si les travaux se prêtent à la publication, ils devront être mis à la disposition d'un périodique technique, en premier lieu de l'organe de l'association, qui, en cas d'acceptation, rétribuera l'auteur suivant le tarif en usage.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Diplômes

L'Ecole polytechnique a décerné en 1955-1956, sur proposition du Conseil des professeurs de l'Ecole, et avec l'approbation de l'Université, les diplômes d'ingénieurs et d'architectes suivants :

SESSION AVRIL-JUILLET 1955

Ingénieur civil : Rochat Philippe, Vaud.

Ingénieurs mécaniciens : Charbonnier Pierre, Vaud ; Genton Marc-Etienne, Vaud.

Géomètres : Auer André, Zurich ; Haering Jean-Claude, Fribourg ; Kuhn Jean-Pierre, Genève.

Ingénieurs physiciens : Chauvy Jean-Daniel, Vaud ; Durand Jacques, Genève ; Eugster Edouard, Zurich ; Rosselet Philippe, Neuchâtel.

Ingénieurs chimistes : Boaventura Silva Chaves, Portugal ; Ferreira de Sousa Antonio, Portugal.

Architectes : Aubry Freddy, Berne ; Bettems Jean, Vaud ; Faessler René, Saint-Gall ; Gold André, Vaud ; Guerra Antonio-Maria, Portugal ; Mingard André, Vaud ; Petrovitch Nicolas, Yougoslavie ; Robert-Weber Michel, Bâle-Ville ; Schaffner Hans, Argovie ; Schmidlin Erwin, Bâle-Ville.

SESSION D'OCTOBRE 1955

Ingénieurs chimistes : Aebi Claude, Berne ; Barki Sami, Turquie ; Benguerel François, Neuchâtel ; Borgeaud Jean-Jacques, France ; Cahen Raymond, Luxembourg ; Dagon Roland, Fribourg ; Fassa S. T. V. Farivar, Iran ; Fatzer George, Thurgovie ; Hascal Ramiro, Roumanie ; Magnenat Jean-Paul, Vaud ; Mourtada Hachem, Syrie.

SESSION D'OCTOBRE 1955 - JANVIER 1956

Ingénieurs civils : Chassot Alain, Fribourg ; Choffat Marc-Henri, Berne ; Dentan Pierre, Vaud ; Fotopoulos André, Grèce ; Gavard Michel, Genève ; Girard Tell, Neuchâtel ; Hogg Pierre, Fribourg ; Magnin Gabriel, Valais ; Million Claude, France ; Monod Claude, Vaud ; Otten Frank, Zurich ; Pasche Bernard, Vaud ; Rey Gilbert, Vaud ; Sarrasin Philippe, Valais ; Tappy Maurice-André, Vaud ; Vandermarcq Daniel, France ; Zourabichvili Tariel, France.

Ingénieurs mécaniciens : Bally Michel, Vaud ; Catzeflis Georges, Egypte ; Debetaz Jean-Luc, Vaud ; Dorra Youssef Lucien, Egypte ; Fallot Claude-Henri, Berne ; Fondet Freddy, France ; Geiser Marcel, Genève ; Lugrin Henri, Vaud ; Mariéthoz Jean, Valais ; Michahelles Nicolas, Vaud ; Moustacas Christos, Grèce ; Naggar Rolando, Italie ; Pauli Francis, Neuchâtel ; Wyss François, Neuchâtel.

Ingénieurs électriciens (courant fort) : Cichocki Charles-André, Genève ; Del Pedro Michel Edouard, Vaud ; Galli Roberto, Tessin ; Martins da Silva José, Portugal ; Meyer Guy, Thurgovie ; Neuenschwander Jacques, Berne ; Oguey Pierre-Max, Vaud ; Panchaud Paul-Daniel, Vaud ; Ray Jean-Pierre, Vaud ; Rudaz Albi, Valais ; Sinno Hani, Liban.

Ingénieurs électriciens (courant faible) : Corbaz André-William, Vaud ; Erni Jean-Marc, Genève ; Fishman Ygal, Egypte ; Francesco Walter, Berne.

Ingénieurs physiciens : Fivaz Roland, Vaud ; Franco Heitor, Portugal ; Lehmann Pierre, Vaud ; Piron Constantin, Belgique.

Ingénieur chimiste : Laham Ibrahim, Syrie.

Architectes : Deluz Jean-Jacques, Vaud ; Marti Jean-Pierre, Berne ; Nicole Claude-Charles, Vaud.

PRIX

Prix Dommer. — M. Michel Del Pedro, ingénieur électricien.

Prix $A^3E^2P.L.$ [1] — *Ecole d'ingénieurs :* M. Paul-Daniel Panchaud, ingénieur électricien ; *Ecole d'architecture :* M. Jean-Daniel Aubert, cand. architecte ; *Section des géomètres :* M. André Auer, géomètre.

Prix S.V.I.A. [2] — *Ecole d'ingénieurs :* M. Henri Lugrin, ingénieur mécanicien ; *Groupe des architectes :* M. Zeev Ravina, cand. architecte ; *Ecole d'architecture :* M. Marc Braendlin, cand. architecte.

Prix de la Société vaudoise des géomètres officiels. — M. André Auer, géomètre.

Prix Cousin. — M. Roger Bachmann, cand. ingénieur civil.

Prix Grenier. — M. Michel Gavard, ingénieur civil ; M. Marcel Geiser, ingénieur mécanicien.

Prix Pelet. — M. Jean-Pierre Flatt, cand. ingénieur chimiste ; M. Alexandre Villard, cand. ingénieur chimiste.

Médaille Lémano. — M. Pierre Lehmann, ingénieur physicien.

DOCTORATS ES SCIENCES TECHNIQUES

M. André Gardel, ingénieur civil ; M. Edgar Luscher, physicien ; M. Bernard Vittoz, ingénieur physicien.

[1] Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

[2] Société vaudoise des ingénieurs et des arch ectes.